

Comptes consolidés IFRS



inertam 

 **CHO power**

 **Les forges de Tarbes**
GROUPE EUROPLASMA

ALEUP
EURONEXT
GROWTH

Société Anonyme au capital de 366 986 254 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	17
NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	19
NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	21
NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	25
NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	52
NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	59
NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE	60
NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	62
NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	64
NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	65

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	Réel	Réel	Variation
		31/12/2021	31/12/2020	
Goodwill	6.1	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	168	82	86
Immobilisations corporelles	6.3, 6.4	19 150	8 199	10 951
Autres actifs financiers non courants	6.7	7 363	5 906	1 457
Impôts différés actifs	6.12	395	0	395
Actifs non courants		27 085	14 195	12 889
Stocks et en-cours	6.6	3 006	816	2 190
Clients et comptes rattachés	6.7	935	1 274	-340
Autres créances opérationnelles	6.7	3 756	4 288	-532
Autres actifs courants	6.7	3 181	1 561	1 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	2 478	4 160	-1 681
Actifs courants		13 356	12 099	1 256
Actif		40 440	26 295	14 145
Capital	6.14	140 648	20 898	119 750
Primes liées au capital		68 017	67 797	220
Réserves et report à nouveau		-190 642	-94 392	-96 250
Résultat de l'exercice	7	-12 673	-9 880	-2 793
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	5 351	-15 576	20 927
Intérêts hors groupe	6.14	-877	-875	-2
Capitaux propres		4 474	-16 451	20 925
Avantages du personnel non courants	6.10	769	731	37
Dettes financières non courantes	6.9	2 923	1 279	1 643
Impôts différés passifs	6.13	1 884	0	1 884
Participations dans les entreprises associées	6.5	452	0	452
Autres passifs financiers non courants	6.11	8 291	8 265	27
Passifs non courants		14 318	10 275	4 042
Provisions courantes	6.11	2 434	1 869	564
Dette financières courantes	6.9	1 269	6 378	-5 109
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12	2 970	2 188	782
Impôts courants - passif	6.13	43	0	43
Autres dettes opérationnelles	6.12	6 176	7 265	-1 088
Autres passifs courants	6.12	8 756	14 771	-6 014
Passifs courants		21 649	32 470	-10 822
Passif		40 440	26 295	14 145
Capitaux propres par action en €/par action		0,08	-1,49	1,57
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,05	-0,88	0,93
Nombre d'actions	6.14	70 324 154	10 449 231	59 874 923
Nombre d'actions dilué	6.14	99 008 507	17 752 888	81 255 619

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	9 804	3 795	6 009
Autres produits d'exploitation	7.2	2 017	3 120	-1 102
Achats consommés	7.3	-6 167	-4 966	-1 200
Charges externes	7.3	-5 676	-3 711	-1 964
Charges de personnel	7.4	-8 863	-7 674	-1 189
Autres charges d'exploitation	7.7	-89	-149	61
Taxes	7.6	-296	-268	-28
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-2 308	-1 434	-875
Résultat opérationnel courant		-11 577	-11 288	-289
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	5 138	15 882	-10 744
Résultat opérationnel		-6 439	4 594	-11 033
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	2	13	-11
Cout de l'endettement financier brut	7.8	-6 274	-14 906	8 631
Cout de l'endettement financier net	7.8	-6 273	-14 893	8 620
Autres produits financiers	7.8	812	465	347
Autres charges financières	7.8	-623	-805	182
Résultat financier	7.8	-6 084	-15 233	9 149
Impôt sur les bénéfices	7.9	299	0	299
Résultat net des sociétés intégrées		-12 224	-10 639	-1 585
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-451	0	-451
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-12 675	-10 639	-2 036
Intérêts minoritaires	6.14	2	759	-757
Résultat net (part du Groupe)		-12 673	-9 880	-2 793
Résultat de base par action en €/par action		-0,423	-0,008	-0,415
Résultat dilué par action en €/par action		-0,216	-0,008	-0,208
Nombre moyen d'action	6.14	29 982 557	1 281 907 087	-1 251 924 530
Nombre moyen d'action dilué	6.14	58 666 910	1 289 210 744	-1 230 543 834

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-12 675	-10 639	-2 036
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat		332	67	265
Ecart de conversion des sociétés intégrées		123	-4	127
Ecart actuariel des engagements sociaux		211	71	140
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		-2	0	-2
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		332	67	265
Résultat global		-12 343	-10 572	-1 771
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-12 345	-9 807	-2 538
- attribuable aux intérêts hors Groupe		2	-765	767

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves	Total				
Situation à la clôture de l'exercice 2019	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2019	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	-23	0	0	-23	0	-23	0	-23
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 880	-9 880	-759	-10 639
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-23	0	0	-23	-9 880	-9 903	-759	-10 662
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	-8 329	-8 329	0	-8 329	8 329	0
Augmentation de capital	68 836	795	0	0	0	0	0	0	69 631	0	69 631
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	-3	-3	2	-1	0	-1
Autres variations	-56 494	0	0	0	0	20 006	20 006	0	-36 488	3	-36 487
Situation au 31/12/2020	20 899	67 797	0	-8	-436	67 464	67 020	-171 292	-15 577	-875	-16 452
Situation à la clôture de l'exercice 2020	20 898	67 797	0	-8	-436	67 464	67 020	-171 292	-15 577	-875	-16 452
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2021	20 898	67 797	0	-8	-436	67 464	67 020	-171 292	-15 577	-875	-16 452
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	123	0	0	123	0	123	0	123
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-12 673	-12 673	-2	-12 675
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	123	0	0	123	-12 673	-12 550	-2	-12 552
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	119 750	220	0	0	0	-2 000	-2 000	0	117 970	0	117 970
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	388	388	0	388	0	388
Autres variations	0	0	0	0	0	-84 880	-84 880	0	-84 880	1	-84 879
Situation au 31/12/21	140 648	68 017	0	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 331	-876	4 475

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Résultat net total consolidé	-12 675	-10 639	-2 036
Elim. du résultat des mises en équivalence	451	0	451
Elim. des amortissements et provisions	2 679	1 901	778
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-787	437	-1 224
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-1	365	-366
Elim. des produits de dividendes	0	0	0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	-5 491	-17 289	11 797
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	388	3	385
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-15 436	-25 221	9 785
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-299	0	-299
Elim. du coût de l'endettement financier net	6 274	14 959	-8 684
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-9 460	-10 262	802
Incidence de la variation du BFR	-8 908	-1 849	-7 059
Impôts payés	153	0	153
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-18 215	-12 112	-6 103
Incidence des variations de périmètre	771	11	760
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 419	-4 774	-645
Acquisition d'actifs financiers	-9	-2	-7
Variation des prêts et avances consentis	-1 070	-1 012	-58
Subventions d'investissement reçues	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	18	9
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-5 700	-5 759	59
Augmentation de capital	20 000	20 000	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0	0	0
Emission d'emprunts	3 056	6 622	-3 566
Remboursement d'emprunts	-807	-7 089	6 282
Intérêts financiers nets versés	-119	-222	102
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	22 129	19 311	2 818
Incidence de la variation des taux de change	106	-5	111
Variation de la trésorerie	-1 680	1 435	-3 115
Trésorerie d'ouverture	4 153	2 718	1 435
Trésorerie de clôture	2 473	4 153	-1 680

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (+2,9 M€), retraitée en 2021 du Badwill sur l'acquisition de Tarbes (-5,5 M€) et en 2020 des abandons de créances et autres charges sans impact cash (-17,3 M€).

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels et aux augmentations des dépôts de garantie pour Inertam et Chopex.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de :

- +20 M€ d'augmentation de capital (relative aux d'OCA tirées en 2021). Les augmentations de capital réalisées par compensation de créance soit avec des honoraires, des pénalités ou des décotes n'ont pas d'impact sur la trésorerie, et ne sont donc pas présentées sur cette ligne ;
- Des remboursements d'emprunts pour 0,8 M€ (principalement la dette de location et le crédit-bail) ;
- L'émission d'emprunts pour 3,1 M€, correspondant principalement à un nouveau crédit-bail d'une valeur de 3 M€ contracté.

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
1.1	EVENEMENTS CORPORATE	12
1.2	SOLUTIONS PLASMA	13
1.3	DECARBONATION	15
1.4	TRAITEMENT DECHETS DANGEREUX	16
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	17
2.1	BASE DE PREPARATION	17
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	18
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	19
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	19
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	19
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	21
4.1	RISQUES DE MARCHE	21
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	21
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	22
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	23
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	24
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	24
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	25
6.1	GOODWILL	25
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
6.4	CONTRATS DE LOCATION ET CREDIT-BAIL	30
6.5	ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	31
6.6	STOCKS ET EN-COURS	32
6.7	ACTIFS FINANCIERS	33
6.8	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	36
6.9	DETTES FINANCIERES	36
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	42
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	43
6.12	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	44
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	46
6.14	CAPITAUX PROPRES	48
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	52
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	52
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	53
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	54
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	55
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	55
7.6	IMPOT ET TAXES	56
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	56
7.8	RESULTAT FINANCIER	56
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	57

NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	59
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	59
8.2	ENGAGEMENTS DONNES	59
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	60
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	62
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	64
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	65
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	65
13.2	EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES	65

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements Corporate

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec European High Growth Opportunities Securitization Funds (EHGOSF)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux tirages des tranches 14 à 15 d'OCABSA pour un montant nominal total de 4 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 400 OCA.

Au cours de l'exercice 2021, les 400 OCA de ces 2 tranches ainsi que les 5 OCA de la tranche 13 non converties au 31 décembre 2020 ont donné lieu à l'émission de 3.716.457 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)**

Au cours de l'exercice 2021, les 650 OCA émis le 28 décembre 2020 au profit de Global Tech ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 4.700.649 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Assemblée générale du 24 février 2021 et contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11**

L'assemblée générale extraordinaire d'Europlasma en date du 24 février 2021 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, d'augmenter le capital de la société dans la limite d'un montant nominal de 100.000.000 euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation de compétence le 15 avril 2021, en décidant de l'émission de bons d'émission d'OCABSA au profit du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, et en autorisant la conclusion du contrat y afférent, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Le contrat d'émission a été conclu le 16 avril 2021.

La Société a procédé aux tirages des tranches :

- 1 à 5 d'OCABSA pour un montant nominal total de 5 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 500 OCA en date du 21 avril 2021 ;
- 6 à 8 d'OCABSA pour un montant nominal total de 3 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 300 OCA en date du 25 mai 2021 ;
- 9 d'OCABSA pour un montant nominal total de 1 million d'euros ayant donné lieu à l'émission de 100 OCA en date du 26 juillet 2021 ;
- 10 à 13 d'OCABSA pour un montant nominal de 4 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 400 OCA en date du 17 septembre 2021 ;
- 14 à 16 d'OCABSA pour un montant nominal de 3 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 300 OCA en date du 11 novembre 2021 ;
- 17 à 18 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 15 décembre 2021.

A l'émission de ce rapport toutes les OCA ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 74.129.886 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Acquisition de Tarbes Industry**

A la suite d'une promesse d'acquisition en date du 25 mai 2021, Europlasma a obtenu le 4 août 2021 l'autorisation du Tribunal de commerce de Paris d'acquiescer l'intégralité du capital de la société Tarbes Industry, fleuron de l'industrie française doté d'un savoir-faire unique en matière de forgeage, de traitement thermique et d'usinage des métaux.

L'obtention de cette autorisation constituait la dernière étape du processus d'acquisition. Elle permet ainsi à Europlasma de devenir propriétaire de Tarbes Industry pour 10 k€. La réalisation d'une augmentation de capital de 2 millions d'euros (1 million en date du 6 août 2021 et 1 million en date du 19 novembre 2021) par Europlasma a permis de procéder aux premiers investissements programmés affectés à la consolidation de l'outil de production et à l'amélioration de sa robustesse.

Pour rappel, outre une croissance prévisionnelle estimée à près de 9 millions d'euros du chiffre d'affaires annuel consolidé d'Europlasma sur les deux prochains exercices, cette reprise garantira la pérennité de Tarbes Industry avec plus d'une vingtaine d'emplois concernés et lui permettra d'honorer dans des conditions optimales son carnet de commandes grâce aux investissements programmés.

Cette opération de croissance externe confirme la deuxième phase du plan stratégique d'Europlasma articulé autour de 3 axes, à savoir : la dépollution, la décarbonation et la valorisation. L'acquisition de Tarbes Industry permettra d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur relative à la torche à plasma et de valoriser les produits issus du traitement des déchets de l'industrie de l'aluminium.

La dénomination sociale de la société Tarbes Industry a été modifiée pour devenir « Les Forges de Tarbes ».

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place, au cours de l'année 2020 et 2021, des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe Europlasma, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, ce qui s'est traduit notamment par :

- Des actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés en fonction des recommandations du gouvernement ;
- Une organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- Un suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe a également assuré une veille attentive de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Les mesures prises par le groupe ont été maintenues durant l'année 2021, et adaptées selon les recommandations du gouvernement.

1.2 Solutions Plasma

- **Déploiement du Groupe en Chine : Europlasma Environmental Technologies Co, Ltd. (EET)**

Depuis la signature du partenariat entre la filiale chinoise du Groupe, EET, et l'Université Hangzhou Danzi, les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

En date du 17 mai 2021, dans le cadre de l'accord de coopération entre la filiale chinoise EET et l'Université Hangzhou Danzi (HDU), la construction du four prototype pour le traitement et la valorisation des déchets d'aluminium a été achevée. De plus, l'Université a reçu les autorisations des services officiels (en particulier du ministère de l'Environnement) pour procéder aux campagnes de tests incluant les deux procédés (déchets d'aluminium et cendres volantes) développés pour EET.

Ces campagnes d'essais sur l'installation pilote d'une capacité maximale de deux tonnes par jour ont pour objectif de valider, à l'échelle préindustrielle, les tests et analyses menées en laboratoire en 2020 sur un large panel de scories d'aluminium. Les résultats de ces tests avaient démontré la possibilité de produire de l'alumine avec un haut niveau de pureté (supérieur à 70%) à partir de déchets classés « dangereux » et dont l'enfouissement est désormais interdit en Chine, dans des conditions économiques et environnementales favorables.

Ce procédé s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire vertueux, puisque l'alumine récupérée, matière première à forte valeur marchande, pourra à nouveau être utilisée pour la production de nouveaux matériaux céramiques ou réfractaires par exemple. C'est autant d'aluminium primaire économisé, avec de notables économies en termes d'énergie et de production de produits intermédiaires polluants (boues rouges notamment).

Cette démonstration du savoir-faire à l'échelle préindustrielle est indispensable pour passer ensuite à l'étape commerciale de ce type d'installation, étape attendue par de nombreux industriels chinois. En effet, faute de solution de traitement, les sociétés productrices de déchets d'aluminium demeurent en infraction par rapport à la réglementation chinoise, compromettant leur modèle de développement.

Les marques d'intérêt sont nombreuses et EET a signé en date du 16 juillet 2021 avec un métallurgiste chinois de la province de Jiangxi, une lettre d'intention (LOI) assortie d'une période d'exclusivité de 3 ans qui s'inscrit dans le cadre de la fourniture mi-2023 d'une unité unique au monde de dépollution et de valorisation des déchets d'aluminium.

Dans un premier temps, la capacité de l'installation permettra le traitement annuel de 30 000 tonnes de déchets d'aluminium et sera rapidement portée à 150.000 tonnes, puis 300.000 tonnes, après optimisation du procédé.

Le flux de déchets entrants sera assuré par le métallurgiste, qui s'est engagé à confier au futur exploitant l'intégralité de ses déchets (crasses) d'aluminium sur toute la durée de l'exploitation, garantissant la rentabilité et la viabilité économique du site. C'est donc un préalable à un accord avec les autorités locales, visant à financer les installations, qui vient d'être franchi.

Europlasma interviendra en qualité de fournisseur de technologie, maître d'œuvre de la construction du cœur du procédé, et EET pourra éventuellement prendre part à l'exploitation de l'unité. Les sources de revenus seront ainsi maximisées : d'un côté la vente des solutions plasma et de l'autre la vente des produits d'alumine recyclée issus du traitement et la collecte de la redevance liée à l'élimination d'un déchet dangereux.

Une offre pour les cendres volantes en préparation

Concernant les cendres volantes, la disparité des compositions chimiques desdits déchets, compte tenu de la diversité des provenances dans un pays aussi grand et contrasté que la Chine, constituait un frein au portage de technologies préexistantes dans le Groupe Europlasma, et nécessitait une caractérisation détaillée ainsi qu'une étude de robustesse.

La campagne d'analyses d'un panel représentatif des cendres volantes présentes en Chine a débuté depuis début décembre 2020. Elle permettra d'identifier les principales adaptations du procédé de vitrification d'Europlasma développé en Europe et au Japon et rendues nécessaires par les spécificités du marché chinois.

Cette campagne de mesures s'est prolongée sur 2021 sur un four prototype en cours de définition, en synergie avec les moyens du pilote dédié aux scories d'aluminium, et devrait aboutir à une offre adaptée au marché chinois en cours d'année 2022.

Les premiers résultats à l'échelle du laboratoire des adaptations envisagées sont encourageants. Europlasma rappelle qu'elle a reçu une marque d'intérêt visant la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes pour un géant chinois du traitement des déchets.

1.3 Décarbonation

- **Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process, lancement d'une activité de préparation de CSR (Combustibles Solides de Récupération) pour le compte de tiers et installation d'une centrale photovoltaïque**

Au cours du second semestre de l'exercice 2021, il a été décidé de démanteler partiellement le site de CHO Morcenx dont les équipements ne seront pas réutilisés dans les autres activités du Groupe et de valoriser les matériaux dans des filières dédiées.

Il est également prévu d'installer à terme une centrale photovoltaïque, d'une capacité minimale de 5MW, visant à compenser la facture énergétique d'INERTAM tout en capitalisant sur les utilités installées, le raccordement au réseau notamment. Cette ferme solaire sera financée par un apport de 10% en fonds propres, le solde devant faire l'objet d'un recours à la dette bancaire sur 20 ans.

Par ailleurs, suite à plusieurs campagnes d'essais réalisées avec les équipements actuels de la zone de préparation de charge de CHO Morcenx, une activité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) a été développée pour le compte d'industriels, les cimenteries notamment, fortement demandeurs de CSR en substitution d'énergie fossile aux fins de réduire leur empreinte carbone dans la perspective des accords de Paris et des obligations qu'ils leur confèrent.

Cette activité permet, d'une part, de conserver l'ensemble du personnel affecté au site de CHO Morcenx et, d'autre part, de capitaliser sur plusieurs années d'expérience dans la préparation de CSR. En effet, les équipes de Chopex sont devenues expertes en préparation des déchets pour les gazéificateurs ou incinérateurs. Ce savoir-faire représente un actif tangible du Groupe dont l'ambition est la préparation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CSR par an à partir de déchets banals bruts dès 2021.

Dans ce cadre, Europlasma a annoncé le 18 mars 2021 la signature d'un accord avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'activité économique (DAE) seront réceptionnées et transformées en CSR. Ce contrat générera un chiffre d'affaires de 4,5 M€ minimum sur 5 ans, porté à 9M€ par avenant conclu en 2022 (cf. NOTE 13 « événement postérieur à la clôture »), compte tenu des engagements de volume minimum de déchets annuels prévu dans l'accord. La capacité actuellement autorisée de 55 000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permettra d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

Au 31 décembre 2021, 12 843 tonnes de CSR ont pu être préparées sur cette année de démarrage de l'activité.

- **Signature d'un protocole d'accord pour la capture et la valorisation du CO2**

En date du 1^{er} avril 2021 Field Intelligence Energy Ltd. (FIE) - et Ecological World for Life España S.L. (EWL) ont signé un protocole d'accord (MoU) visant le développement conjoint et la commercialisation de la technologie brevetée ANA® INDUSTRIA en Amérique latine.

Cette technologie à destination de l'industrie améliore le procédé chimique de carbonatation¹ afin de capturer le CO2 directement à sa source. Ce processus transforme le CO2 et les NOx en carbonates de haute pureté à forte valeur ajoutée pour diverses applications industrielles, tout en favorisant une économie circulaire. Les carbonates solides produits sont inertes, annihilant la dangerosité initiale des efflux pour la santé humaine et l'environnement. De plus, ce procédé peut aussi générer de l'énergie, qui une fois récupérée, pourrait permettre d'améliorer l'efficacité des infrastructures.

La première phase de l'accord consistera à adapter cette technologie à l'industrie pétrolière lors de l'extraction des hydrocarbures pour en permettre sa commercialisation par la suite.

La réalisation du projet est subordonnée, outre la validation de la due diligence commerciale et stratégique en cours, à la constitution d'une société conjointe entre FIE et EWL.

À l'instar de celui que FIE a établi avec Enzynov (communiqué du 24/03/2021), ce partenariat est constitutif d'un agrégat de technologies éprouvées ou en développement visant à une production de pétrole moins polluante et plus respectueuse de l'environnement. Il témoigne en outre d'une dynamique vertueuse et fédératrice autour d'un projet stratégique porté par FIE et conforte Europlasma dans sa position d'acteur pluridisciplinaire de la dépollution mondiale.

1.4 Traitement déchets dangereux

- L'entité INERTAM

Grâce aux deux phases d'optimisation et d'amélioration effectuées durant l'hiver 2020 et l'été 2021, les cadences de production sur le 4ème trimestre 2021 ont atteint un niveau élevé. Le volume moyen journalier s'élève à 23 tonnes contre 18 tonnes au moment de l'arrêt en 2019.

Le stock historique a ainsi fortement diminué pour s'établir à 3 700 tonnes au 31 décembre 2021. Pour rappel, il représentait 9 200 tonnes au redémarrage de l'usine à l'été 2020. De fait, le Groupe a réduit son passif de près de 9 M€ en seulement 18 mois.

Les travaux d'optimisation de la ligne de production ont ainsi confirmé leur efficacité. Outre l'amélioration des cadences de production, ils ont permis de démontrer leur efficacité énergétique et d'une manière générale d'augmenter la productivité. La flambée récente du prix de l'énergie impacte sensiblement le coût de traitement à la tonne dont la tarification des déchets historiques ne tient pas compte. Ainsi, afin de profiter des meilleurs tarifs en matière d'énergie, INERTAM anticipe les arrêts de maintenance programmée et d'amélioration continue du procédé. Toutes choses égales par ailleurs, ce changement d'agenda permet une économie de 700 K€ en concentrant l'activité en dehors de la période hivernale. Les objectifs 2022 d'INERTAM de traiter 5 100 tonnes demeurent inchangés.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2022.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2021 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

- Amendement IFRS 16 – Contrats de location, traitant des allègements de loyers liés à la Covid-19 ;
- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance en lien avec la norme IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2.

La première application de ces amendements n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2021 :

Sous réserve de l'analyse approfondie des impacts des nouvelles normes ci-dessous, le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- Second amendement à la norme IFRS 16, relatif aux allègements de loyers liés à la Covid-19 ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Processus annuel d'améliorations des normes cycle 2018-2020 ;
- Autres amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
 - IAS 16 : produits générés avant l'utilisation prévue de l'immobilisation ;
 - IFRS 3 : mise à jour de la référence au cadre conceptuel ;
 - IAS 37 : coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
 - IAS 1 : information sur les méthodes comptables ;
 - IAS 8 : estimations comptables ;
 - IAS 12 : restriction du champ d'application de l'exemption à la comptabilisation initiale d'un impôt différé.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendement à IAS 37 – Contrats onéreux – coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Amendement IAS 1 et IFRS practice statement 2 (guide d'application pratique de la matérialité – Informations à fournir sur les méthodes comptables) ;
- Amendements d'IFRS 1 et d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2. Continuité d'exploitation

L'exécution du plan de continuation de l'activité a été permis par le financement à hauteur de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds EHGOSF. Un nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021.

En outre, la Société entend bénéficier du soutien d'acteurs publics. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce à l'exercice du contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA conclu avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros ;
- De l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante en vue d'une augmentation de la production et d'une amélioration de la rentabilité ;
- De la signature d'un contrat le 18 mars 2021 pour la préparation de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant minimum de 4,5 M€ sur 5 ans, porté à 9 M€ par avenant conclu en 2022 (*cf Note 13 – Evénements postérieurs à la clôture*) ;
- De la cession envisagée des équipements non utilisés par le Groupe en vue de leur réutilisation ou de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2021, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2022.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2021. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Durant le premier semestre 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS a publié plusieurs décisions, dont une concernant IAS 19 - allocation des avantages du personnel aux périodes de service.

Cette décision, publiée en mai 2021, précise comment doit être répartie la charge d'un régime à prestations définies dont :

- L'acquisition des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite; et
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Le Groupe a appliqué cette décision dans ses états financiers au 31 décembre 2021, et dont les impacts ne sont pas significatifs.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2021, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitudes relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles.

- Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.12-Actifs et passifs d'impôts. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2021.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.14.4-Paiements fondés sur des actions. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution

gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

▪ Instruments financiers : OCABSA

OCABSA tirées en 2019, 2020 et 2021 EHGO

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- La composante « obligation » de l'instrument est destinée à être convertie en capitaux propres, du fait de la maturité courte de l'instrument (60 jours) et de l'impossibilité pour l'émetteur comme pour le preneur de renoncer à la conversion contre un remboursement en numéraire (sauf en cas de défaut de l'émetteur tel que défini dans le contrat).
Pour la conversion de la dette, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.
Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de charges financières pour un montant total cumulé de 2,4 M€ au cours de la période.
- Par ailleurs, l'actualisation de la juste valeur des BSA a donné lieu à un produit de 0,7 M€.

OCA tirées en 2020 Global TECH

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les OCA ont données lieu à la comptabilisation d'une composante dette et d'un dérivé passif. En effet, la conversion de l'obligation ne correspond pas à la remise d'un montant fixe de trésorerie contre un montant fixe d'actions propres, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.
Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation d'une charge financière pour un montant cumulé de 1,2 M€ au titre de la période.

OCABSA tirées en 2021 GCFO (dit « financement obligataire 100 M€ »)

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- La composante « obligation » de l'instrument est destinée à être convertie en capitaux propres, du fait de la maturité courte de l'instrument (60 jours) et de l'impossibilité pour l'émetteur comme pour le preneur de renoncer à la conversion contre un remboursement en numéraire (sauf en cas de défaut de l'émetteur tel que défini dans le contrat).
Pour la conversion de la dette, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.
Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de charges financières pour un montant total cumulé de 3,2 M€ au cours de la période.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2021	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	2 923	2 923	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	1 257	1 257	0
Total	4 180	4 180	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		
Instruments dérivés de taux	0		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0		

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dépôts et Placements non courant	4 412	2 943	1 469
Dépôts et Placements courant	223	273	-50
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	2 478	4 160	-1 681
TOTAL	7 113	7 375	-262

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont principalement des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 4,2 M€
- L'émission d'OCA pour un apport de trésorerie net de 20 M€ sur la période

Le financement des besoins 2022 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	4 191	7 656	-3 467
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 478	4 160	-1 681
Endettement net	1 712	3 497	-1 785

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.-Engagements hors bilan*.

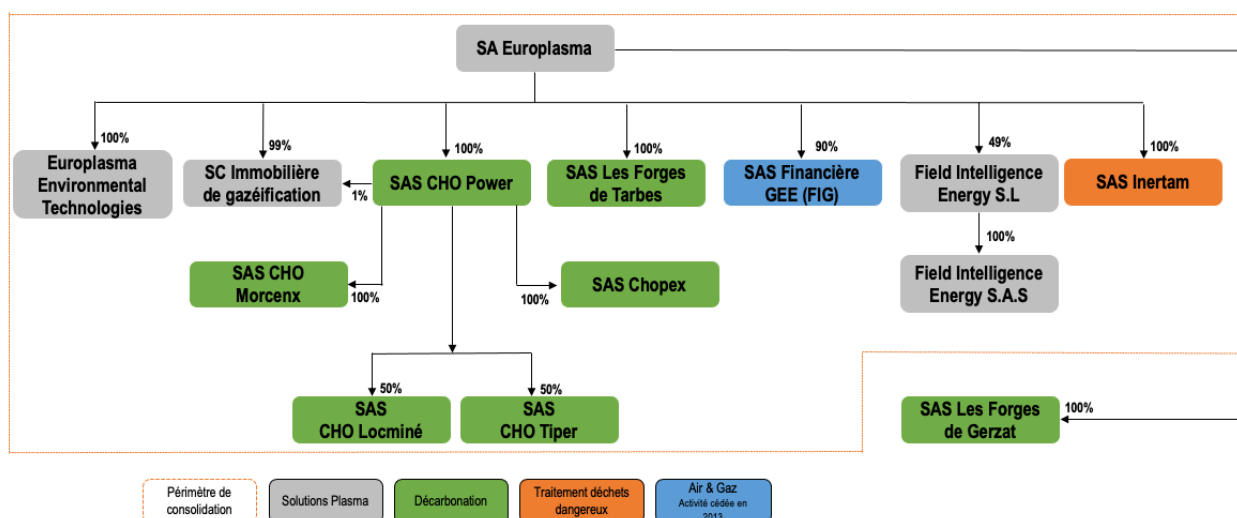
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Au 9 décembre 2020, la société Europlasma a constitué la société Field Intelligence Energy S.L dans laquelle elle détient une participation à hauteur de 49%. Cette dernière a constitué au cours du 1er semestre 2021 une sous-filiale détenue à 100% en Uruguay, Field Intelligence Energy S.A.S. Ces deux sociétés sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 1er janvier 2021.

Ces filiales n'étaient pas intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2020 en raison de l'activité limitée et de sa création en décembre 2020.

Par ailleurs, le 4 août 2021, la société Europlasma a acquis 100% des titres de la société Tarbes Industry (renommée par la suite Forges de Tarbes), intégrée dès lors dans la consolidation sous la méthode de l'intégration globale.

L'impact de l'entrée dans les comptes à l'ouverture est la suivante :

31/07/2021	Tarbes Industry		
Goodwill	0	Provisions pour Risques et Charges	342
Autres immobilisations incorporelles	0	Dettes financières	100
Immobilisations corporelles	7 809	Impôt différé	1 952
Autres actifs non courants (inc Impôt différé)	162	Autres dettes courantes	2 434
Actifs circulants	1 578	Total Passif pris en charge	4 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie	781		
Total Actif	10 330	Situation nette acquise	5 501
Prix d'acquisition	10		
Badwill (comptabilité en produit)	5 491		

Ainsi, un produit de 5.491 K€ a été comptabilisé en produit non récurrent sur l'exercice.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Quing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN : 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN : 880 623 509	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

La filiale Les Forges de Gerzat n'est également pas intégrée dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2021 en raison de l'activité limitée et de sa création en décembre 2020.

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Exclusion du périmètre

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

■ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2020	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2021
Inertam	2005	6 115	K€	0	0	0	0	0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	8	0	0	0	0	8

Le goodwill Inertam a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents. Par ailleurs, compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation en lien avec ces montants n'a été mis en œuvre sur la période.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Au maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent :

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	0	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 783	51	-8	0	48	1 874
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	7	16	0	0	0	23
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 466	67	-8	0	48	5 573

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 634	-120	120	0	0	-3 634
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 750	-49	28	0	0	-1 771
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 384	-169	148	0	0	-5 405

Total Valeur Nette	82	-102	140	0	48	168
---------------------------	-----------	-------------	------------	----------	-----------	------------

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en progression de 86 K€, passant de 82 K€ au 31 décembre 2020 à 168 K€ au 31 décembre 2021, principalement en raison d'acquisitions (notamment 48 k€ qui étaient en immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2020).

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrées conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Le groupe est en cours d'évaluation de ses obligations actuelles, légales ou implicites de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Terrains	346	0	0	0	1 000	0	1 346
Constructions	9 348	42	0	0	1 208	-244	10 355
Installations tech, matériel & outillage	53 520	4 378	0	17	5 828	-2 105	61 638
Autres immobilisations corporelles	2 802	222	0	0	7	-331	2 700
Immobilisations corporelles en cours	4 018	237	-25	3	0	589	4 823
Avances et acomptes s/imm. corp.	102	336	0	0	0	-21	417
Total Valeur Brut	70 137	5 215	-25	20	8 043	-2 112	81 279

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Amt/Dép. constructions	-8 683	-514	390	0	0	0	-8 807
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-49 738	-5 167	3 575	-1	0	1 935	-49 395
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 907	-743	0	0	0	334	-2 317
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 184	0	0	0	0	0	-1 184
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	-81	0	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-61 938	-6 424	3 965	-1	0	2 269	-62 129

Total Valeur Nette	8 199	-1 209	3 941	19	8 043	158	19 150
---------------------------	--------------	---------------	--------------	-----------	--------------	------------	---------------

La reprise d'amortissement et dépréciation sur installations techniques, matériels et outillages, outre les sorties, correspond pour 3.848 K€ à une reprise de dépréciation sur immobilisations corporelles de Cho Morcenx antérieurement constituées en lien avec un test d'impairment. Cette dépréciation est reprise de façon symétrique avec l'amortissement régulièrement constitué.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI

A la suite de la réorientation stratégique du Groupe l'actif industriel de Cho Morcenx a été totalement déprécié à l'exception de la partie des équipements utilisées pour l'activité de préparation de CSR.

Sur ces bases, les valeurs résiduelles au 31 décembre 2021 sont de :

- 1.850 K€ pour la SCI correspondant aux travaux en cours d'aménagements de l'exercice (contre 129 K€ au 31 décembre 2020, la différence étant constituée des travaux de la période)
- 2 684 K€ pour les installations industrielles (contre 1.735 K€ au 31 décembre 2020).

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif net et a utilisé les perspectives de trésorerie à 3 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, en tenant compte d'un WACC à 13,68%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ces bases.

Principaux postes d'immobilisations corporelles

En valeur brute, ils concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,
- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les terrains et les bâtiments du site des Forges de Tarbes acquis en 2021 et évalués à la somme de 2.208 K€

- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (61 638 K€) sont surtout constituées de :
 - L'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 K€ ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€ ;
 - La ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 17.801 K€ ;
 - Les installations du site des Forges de Tarbes pour 5.826 K€
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1.617 K€, les travaux d'avancement (totalement dépréciés) de la future usine CHO Tiper pour un total de 1 141 K€ et les travaux dans la SCI pour 1.844 K€ (nouveaux bureaux et base de vie).

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 19.150 K€. Il est principalement composé des :

- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 5.362 K€,
- Installations industrielles Forges de Tarbes pour 5.533 K€,
- Terrains et Bâtiments pour 4.392 K€ (2.157 K€ sur le site de Tarbes et 1.844 K€ sur le site de Morcenx)
- Installations techniques CHO Morcenx pour 2.684 K€
- Droits de location pour un montant de 787 K€.

La valeur nette des immobilisations corporelles augmente de 10.951 K€ entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Ceci s'explique principalement par :

- Des acquisitions pour 5.215 K€ (dont 3 185 K€ en lien avec les travaux d'installations industrielles du site d'Inertam et 1.844 K€ de constructions sur le site de Morcenx),
- Un effet de l'entrée dans le périmètre conso des Forges de Tarbes pour 8.043 K€
- Des dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises pour 2.459 K€ (dont 830 K€ au titre des droits de location et des crédits-baux),
- Des sorties d'immobilisations pour 2.112 K€ pour lesquelles les provisions et amortissements précédemment constatés ont été repris.

6.4 Contrats de location et crédit-bail

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2020	Acquisitions	Amortissement	Remboursement	Variation de périmètre	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2021
Droits d'utilisation - Valeur Brute	2 489	56			235	-909	1 871
Amortissement des droits d'utilisation	-1 287		-596		0	884	-998
Dépréciation des droits d'utilisation	-181		96				-85
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	1 021	56	-500	0	235	-25	787
Dette de location - non courant	837	43			171	-422	628
Dette de location - courant	498	13		-437	64	207	345
Dette de location	1 335	56	0	-437	235	-215	973

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Redevance annulées	518	684	-166
Amortissement des droits d'utilisation	-596	-690	94
Dépréciation des droits d'utilisation	96	535	-439
Charge d'intérêt	-81	-109	28
Charge de la période	-581	-264	-317

Le changement d'estimation correspond principalement aux effets des modification de contrat, notamment liés au redressement judiciaire.

Par ailleurs, un contrat de cession-bail a été conclu au cours de la période impactant les charges financières de 214 K€.

6.5 Entreprises mises en équivalence

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

	Quote part de détention	31/12/2020	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Impact des taux de change	31/12/2021
FIELD Intelligence Espagne	49%	0	-280	0	-1	-281
FIELD Intelligence Uruguay	49%	0	-172	0	1	-171
Total		0	-451	0	0	-452

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période des entités FIELD à savoir la quote part de perte du résultat 2020 pour 127 K€ et 2021 pour 324K€.

6.6 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2021			31/12/2020			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	4 478	-3 121	1 357	1 271	-455	816	541
Stocks - en-cours de production	1 900	-259	1 641	159	-159	0	1 641
Stocks -pds finis et intermédiaires	7	0	7	526	-526	0	7
Total	6 386	-3 380	3 006	1 956	-1 140	816	2 190

La valeur nette du stock passe de 816 K€ au 31 décembre 2020 à 3.006 K€ au 31 décembre 2021, ce qui représente une variation de +2.190 K€, principalement expliquée par la variation de périmètre avec l'acquisition des Forges de Tarbes représentant un stock net de 2.319 K€ au 31 décembre 2021.

6.7 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/21			31/12/20			
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation
Titres de participation	10	0	10	3	0	3	7
Prêts, cautionnements et autres créances	7 353	0	7 353	5 952	-48	5 903	1 450
Total autres actifs financiers non courants	7 363	0	7 363	5 954	-48	5 906	1 457
Clients et comptes rattachés	1 591	-657	935	2 038	-764	1 274	-340
Total client et comptes rattachés	1 591	-657	935	2 038	-764	1 274	-340
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	402	0	402	340	-40	300	102
Créances sur personnel & org. sociaux	21	0	21	21	0	21	0
Créances fiscales - hors IS	3 334	0	3 334	3 968	0	3 968	-634
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	3 756	0	3 756	4 328	-40	4 288	-532
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	214	0	214	264	0	264	-50
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 292	-118	1 175	1 236	-118	1 118	56
Charges constatées d'avance et charges à répartir	1 783	0	1 783	170	0	170	1 613
VMP - Autres placements	87	-78	10	87	-78	10	0
Total autres actifs courants	3 376	-196	3 181	1 757	-196	1 561	1 620
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	2 478	0	2 478	4 160	0	4 160	-1 681
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 478	0	2 478	4 160	0	4 160	-1 681

6.7.1 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.7.3 Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	10	0	10					10
Prêts, cautionnements et autres créances	7 353	0	7 353		100	55	48	7 150
Total autres actifs financiers non courants	7 363	0	7 363	0	100	55	48	7 160

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 3 066 K€ en progression de 509 K€. Conformément aux articles L. 516-1, R. 516-1 et R. 516-2 du Code de l'Environnement relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitant de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire de 2020, le montant des garanties financières pour Inertam s'élève à 3 073 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€ ;
- De 2 941 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement d'ailleurs en lien avec des dettes du Groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseurs liée ;
- De 1.003 K€ d'avances concédées aux filiales FIELD Intelligence (non éliminées car la société est mise en équivalence) ou 80 K€ d'avances au profit d'autres filiales non consolidées.

6.7.4 Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Variation
Clients et comptes rattachés	1 591	-657	935	2 038	-764	1 274	-340
Total client et comptes rattachés	1 591	-657	935	2 038	-764	1 274	-340

Le poste client connaît une diminution qui s'explique principalement par une diminution des créances clients du secteur Traitement de l'amiante de 274 K€ en valeur nette (621 K€ en solde).

	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-764	-657
Dotations	-24	-210
Reprises	131	103
Dépréciation des comptes client à la clôture	-657	-764

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2021 est à échéance moins d'un an.

6.7.5 Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	402	0	402	340	-40	300	102
Créances sur personnel & org. sociaux	21	0	21	21	0	21	0
Créances fiscales - hors IS	3 334	0	3 334	3 968	0	3 968	-634
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	3 756	0	3 756	4 328	-40	4 288	-532

Les autres créances opérationnelles nettes sont en diminution de 532 K€, et sont principalement constituées :

- Des avances et acomptes fournisseurs pour un montant de 402 K€,
- Des créances liées au Crédit Impôt Recherche à recevoir, pour un total de 42 K€ (221 K€ au 31 décembre 2020),
- Des créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.7.6 Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	214	0	214	264	0	264	-50
Autres créances	1 292	-118	1 175	1 236	-118	1 118	56
Charges constatées d'avance et charges à répartir	1 783	0	1 783	170	0	170	1 613
VMP - Autres placements	87	-78	10	87	-78	10	0
Total autres actifs courants	3 376	-196	3 181	1 757	-196	1 561	1 620

Le poste « **Autres créances** » est principalement composé :

- Des garanties opérationnelles PRIMEO (électricité) et ANTARGAZ (Gaz) pour un total de 214 K€ ;
- De la dernière tranche de paiement par CMI afférente à la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 614 K€ (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu du fait que CMI a revendiqué le bénéfice de cette garantie à plusieurs reprises, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018 et a fait l'objet d'une provision à hauteur de 118 K€. Par ailleurs, elle fait également l'objet d'une provision pour risques au passif d'un montant de 394 K€, étant précisé que le Groupe considère que les demandes spécifiques formulées au titre de la mise en jeu de la garantie d'actif et de passif sont pour l'essentiel soit irrecevables soit infondées et étudie tout recours de nature à préserver ses intérêts
- 188 K€ chez Europlasma de sommes versées dans le cadre de la création de Field Intelligence Energy S.L. ;
- 127 K€ de créances chez Inertam correspondant à la neutralisation de provisions sur créances douteuses liées au chiffre d'affaires non encore facturé ;
- De charges constatées d'avance de 1.783 K€ en forte progression (+1.613 K€) notamment en raison de l'étalement d'une partie des honoraires facturés dans le cadre de la ligne de financement par émission d'OCA d'un montant nominal total maximum de 100 M€, pris en charge sur le même rythme que le déblocage des tranches de financement.

6.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2021			31/12/2020			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	2 478		2 478	4 160		4 160	-1 681
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
							0
Total Trésorerie - actif	2 478	0	2 478	4 160	0	4 160	-1 681
Concours bancaires courants	5		5	6		6	-1
Total Trésorerie nette	2 474		2 474	4 153		4 153	-1 680

Au 31 décembre 2021, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de - 1.680 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *point 5. Tableau des flux de trésorerie* consolidés.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -18.215 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine d'Inertam pour 7.363 K€, mais aussi par Europlasma pour -5.631 K€ en raison de la reprise de l'activité, et le pôle énergies renouvelables pour -4.221 K€ (dont 1.739 K€ liée au site de Tarbes),
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -5.700 K€ principalement sur les immobilisations corporelles pour 5.419 K€ (*voir note 6.3*), mais aussi l'augmentation des avances & dépôts pour 1 070 K€,
- Un flux lié aux activités de financement de 22.129 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (20.000 K€), et la souscription d'un emprunt sous forme de crédit-bail pour 3 M€.
- La variation de périmètre par l'intégration du site de Tarbes engendrant un apport de trésorerie de 771 K€.

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.9.1 Dettes financières par devises et taux

Dettes financières par devise et taux

	Cloture	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	100	100	0	0	100	0
Autres emprunts et dettes assimilées	2 186	2 186	0		2 186	0
Dettes de location	628	628	0		628	0
Intérêts courus non échus > 1 an	8	8	0		8	0
Total Dettes financières non courantes	2 923	2 923	0	0	2 923	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	28	0	0	28	0
Dettes de location < 1 an	345	345	0	0	345	
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	883	883	0	0	883	0
Intérêts courus sur emprunts	6	6	0	0	6	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5	0	0	5	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 268	1 268	0	0	1 268	0
Total dettes financières	4 191	4 191	0	0	4 191	0
(1) dont part non courante du crédit bail	1 793	1 793			1 793	0
(2) dont part courante du crédit bail	883	883			883	0
Total dette en crédit bail	2 676	2 676	0		2 676	0

6.9.2 Suivi des Emprunts obligataires des années précédentes

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

Eurolasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 millions d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de ladite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 857 142 857 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour deux mille (2 000) BSA.

Au cours de l'année 2021, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2021, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de BSA en circulation	857 142 857	857 142 857
Nombre d'actions théorique	428 571	428 571
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,109	1,646
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	47	705
Variation de juste valeur au cours de la période	-659	705

- **Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital**

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 40 000 000 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour deux mille (2 000) BSA.

Au cours de l'année 2021, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2021, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de BSA en circulation	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions théorique	20 000	20 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,106	1,617
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	2	32
Variation de juste valeur au cours de la période	-30	32

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization**

Au cours de l'exercice 2020, la Société avait réactivé le contrat décrit au paragraphe ci-dessus.

Dans ce cadre, et au cours de l'année 2021, la Société a procédé à l'émission de 400 OCA pour un montant nominal total de 4 millions d'euros (hors frais d'émission de 200 k€).

Comme au 31 décembre 2020, après analyse des contrats, cet instrument a été traité comme un instrument de capitaux propres, avec les incidences suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Nominal des OCA tirées	4 000	20 000
Honoraires venant minorer le montant de l'augmentation de capital	-200	-1 031
Apport de trésorerie obtenu sur la période	3 800	18 969
Conversion sur la période - OCA 2019	0	1 250
Conversion sur la période - OCA 2020	50	19 950
Conversion sur la période - OCA 2021	4 000	
Pénalités supportées et converties en capital (charge)	-2 357	-13 158

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds GLOBAL TECH

Comme annoncé par communiqué du 13 novembre 2020, un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre (les "OCA") a été conclu entre la Société et le fonds Global Tech Opportunities 1 (« Global Tech ») en date du 12 novembre 2020. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020 a, dans sa première résolution, délégué au Conseil d'administration d'Europlasma sa compétence à l'effet de décider de l'émission de 650 OCA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Global Tech.

Le même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020, a décidé d'émettre 650 OCA au profit de Global Tech. Leur conversion étant programmée pour intervenir, sur demande de Global Tech, dès leur souscription pour 350 des 650 obligations, puis à hauteur de 60 obligations par mois pendant les 5 mois suivants leur souscription.

Après analyse du contrat au 31 décembre 2021, cet instrument a été traité comme un instrument de dette avec une composante dérivée, avec les incidences suivantes qui se sont poursuivies sur la période en cours :

	31/12/2021	31/12/2020
Nominal des OCA tirées	0	6 500
Honoraires venant minorer le montant de l'augmentation de capital	0	0
Apport de trésorerie obtenu sur la période	0	6 500
Conversion sur la période - OCA 2020	6 500	0
Charge financière sur la période (2021 charge, 2020 produit)	-1 237	251

	31/12/2020	Emission	Charge financière coût amorti	Variation JV par le Résultat	Conversion	31/12/2021
Composante Dette	5 853	0	647	0	-6 500	0
Juste valeur - Passif financier	396	0	0	568	-964	0
Sous-total dette financière	6 249	0	647	568	-7 464	0
Total Emprunt obligataire	6 249	0	647	568	0	0

Ainsi, en net une charge financière de 1 237 K€ a été comptabilisé sur la période.

6.9.3 Emprunts obligataires émis en 2021

Comme annoncé par communiqué du 16 avril 2021, un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre avec bons de souscription attachés (les "OCABSA") a été conclu entre la Société et le fonds Global Corporate Finance Opportunities (« GCFO ») en date du 11 et 16 avril 2021. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021 a délégué au Conseil d'administration d'Europlasma sa compétence à l'effet de décider de l'émission de 10.000 OCABSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de GCFO.

Le 16 avril 2021, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021, a décidé d'émettre 10.000 bons d'émission OCABSA au profit de GCFO. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche.

Après analyse du contrat au 31 dec 2021, cet instrument a été traité comme un instrument de capitaux propres avec une composante dérivée. Par ailleurs, des honoraires équivalent à 10% du montant des OCABSA ont été convenus, moitié payable au tirage de la 1^{ère} tranche et l'autre moitié lors du tirage des tranches ultérieures.

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

	31/12/2021
Nominal des OCA tirées	18 000
Honoraires venant minorer le montant de l'augmentation de capital	-1 800
Apport de trésorerie obtenu sur la période	16 200
Conversion sur la période - OCA 2021	15 550
Charge financière sur la période	3 163

	31/12/2020	Emission	Variation JV par le Résultat	Conversion	31/12/2021
Capitaux Propres			-3 163	18 411	15 248
<i>OCA en capitaux propres</i>	0	18 000		-15 550	2 450
Juste valeur - Passif financier	0	0	3 163	-2 861	302

Par ailleurs, 5 000 000 BSA ont été émis et attribués lors du 1^{er} tirage. Leur prix d'exercice ainsi que le nombre d'actions auquel ils donnent droit sont fixes. L'instrument répondant donc au critère du fixe contre fixe énoncé par IFRS 32.16, et les BSA ayant été attribué gratuitement, il est qualifié d'instrument de capitaux propres et ne fait donc l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

6.9.4 Échéances des dettes financières

	31/12/2021	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	100		0	0	0	100
Autres emprunts et dettes assimilées	2 186		1 119	796	73	198
Dettes de location	628		227	147	121	133
Intérêts courus non échus > 1 an	8		0	1	1	6
Total Dettes financières non courantes	2 923	0	1 346	944	195	437
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	28				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	883	883				
Dettes de location < 1 an	345	345				
Intérêts courus sur emprunts	6	6				
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	1 268	1 268	0	0	0	0
Total dettes financières	4 191	1 268	1 346	944	195	437
(1) dont part non courante du crédit-bail	1 793		1 055	738		
(2) dont part courante du crédit-bail	883	883				
Total dette en crédit-bail	2 676	883	1 055	738	0	0

6.9.5 Variation des dettes financières

	31/12/2020	Emission d'emprunt	Remboursement	Autres variations	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2021
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	100	0	100
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	434	2 180	0	0	0	-428	2 186
Dette de location > 1 an	837	43	0	-216	171	-207	628
Intérêts courus non échus > 1 an	8	0	0	0	0	0	8
Total Dettes financières non courantes	1 279	2 223	0	-216	271	-635	2 923
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	5 800	0	0	0	0	-5 800	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	14	0	-38	0	0	53	28
Dette de location < 1 an	498	13	-437	0	64	207	345
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	0	820	-324	0	0	387	883
Intérêts courus sur emprunts	59	660	0	0	0	-712	6
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	0	-1	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	0	0			0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	1	0			0	0	0
Total Dettes financières courantes	6 378	1 493	-801	0	64	-5 865	1 268
Total dettes financières	7 657	3 716	-801	-216	335	-6 500	4 191
(1) dont part non courante du crédit-bail	0	2 180	0			-387	1 793
(2) dont part courante du crédit- bail		820	-324			387	883
Total dette en crédit-bail	0	3 000	-324	0	0	0	2 676

Les dettes financières sont en diminution de 3.466 K€, passant de 7.657 K€ au 31 décembre 2020 à 4 191 K€ au 31 décembre 2021. Cette variation provient principalement :

- De la conversion en capital de la dette obligataire auprès de Global Tech pour 6 500 K€ (nominal + intérêts)
- De la souscription d'un emprunt sous forme de crédit-bail pour 3.000 K€ sur 3 ans aux fins de financer du matériel industriel chez Inertam, avec un remboursement de 324 K€ sur la période
- De la variation de la dette de location IFRS 16, notamment 437 K€ de remboursements au cours de la période et 216 K€ de sortie de contrats anticipées

Au 31 décembre 2021 les dettes financières d'un montant de 4.191 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 2.676 K€ de dette de crédit-bail
- 973 K€ au titre de la dette de location ;
- 393 K€ de dettes diverses (avance OSEO, Bridge Loan Boiron etc...) dont le paiement est inclus dans le plan de redressement judiciaire adopté.

Comme indiqué dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emission d'emprunts** », les émissions d'emprunts de la période correspondent principalement à la dette de crédit-bail Inertam COROHFI pour 3.000 K€ et à la dette de location

nouvelle générée pour 54 K€, pour un total de 3 055 K€, en plus des intérêts courus de l'emprunt obligataire pour 647 K€ et divers autres intérêts courus.

Le total des remboursements d'emprunts de 801 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	4 191	7 657	-3 467
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 478	4 160	-1 681
Endettement net	1 712	3 498	-1 785

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Avantages du personnel non courants	769	731	37

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	731
Variation de périmètre	100
Coût des services rendus +	140
Coût financier +	9
Gain et perte actuariels +	-211
Engagement à la clôture	769

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	0,87%	0,34%
Table retenue	Insee 2021	Insee 2019
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2020	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	31/12/2021
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	123	72	0	0	0	195
Autres provisions pour risques	394	480	0	0	241	1 115
Autres provisions pour charges - part < 1 an	1 353	31	-260	0	0	1 124
Total provisions courantes	1 869	583	-260	0	241	2 434
Total provisions	1 869	583	-260	0	241	2 434

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- **Provisions pour garantie :**

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients. Une provision est enregistrée pour 195 K€ au 31 décembre 2021 contre 123 K€ au 31 décembre 2020.

▪ **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques comprennent surtout :

- Une provision de 394 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne. Il n'y a pas eu d'évolution au cours de l'exercice 2021, étant précisé que le Groupe considère que les demandes spécifiques formulées au titre de la mise en jeu de la garantie d'actif et de passif sont pour l'essentiel soit irrecevables soit infondées et étudie tout recours de nature à préserver ses intérêts
- Une provision de 652 K€ (dont 241 K€ existant à l'ouverture et présentée dans la variation de périmètre) liée à des lots produits défectueux chez Les Forges de Tarbes qui prend en compte les coûts de contrôle de ces lots ainsi que les potentiels coûts de remplacement. En effet, depuis le 22 septembre 2021, la société Les Forges de Tarbes fait face à un défaut qualité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour y remédier. La première étant l'investissement d'équipements permettant un contrôle total des pièces produites. Ces moyens sont utilisés sur les pièces produites antérieurement à la reprise de la société, mais aussi dans le processus normal de production. Une pièce contrôlée non-conforme n'est pas réparable et nécessite son remplacement. La seconde mesure est la mise en place d'un plan d'investigation sur l'origine du défaut qualité. Celle-ci est toujours en cours à la date de ce rapport et la provision comptabilisée constitue notre meilleure estimation à ce jour.

▪ **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (1 124 K€) correspondent principalement à :

- Pour 407 K€ (380 K€ à l'ouverture) à une provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat non conforme chez Inertam ;
- 718 K€ à la provision pour coûts de démantèlement et dépollution du site de la centrale CHO Morcenx ;

Il y avait à l'ouverture une provision de 130 K€ dans le cadre d'un départ d'un membre du personnel, provision utilisée au cours du 1er semestre 2021 à la suite du départ effectif de l'employé concerné.

6.12 Autres passifs courants et non courants

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	350	1 137	-787
Autres dettes - part à plus d'un an	7 941	7 128	813
Total Autres passifs financiers non courants	8 291	8 265	27
Dettes fournisseurs	2 970	2 188	782
Total Comptes fournisseurs et rattachés	2 970	2 188	782
Clients - Avances et acomptes reçus	1 266	163	1 102
Dettes sociales	3 038	3 477	-439
Dettes fiscales	1 873	3 624	-1 751
Autres dettes	0	0	0
Total autres dettes opérationnelles	6 176	7 265	-1 088
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 371	1 184	187
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	7 385	13 587	-6 202
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	8 756	14 771	-6 014

6.12.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par :

- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 5 193 K€ (contre 5 562 K€ au 31 décembre 2020, voir note ci-dessous). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 2 989 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2 941 K€,
- Les dettes sociales liées aux cotisations sociales reportées dans le cadre des mesures COVID-19 pour 1 139 K€ au total dont 502 K€ à plus d'un an
- La comptabilisation des instruments financiers à la juste valeur comme décrit dans les notes 6.8, notamment :
 - o 302 K€ de dérivé passif pour les OCA GCFO non encore converties au 31 décembre 2021,
 - o 47 K€ de dérivé passif pour les BSA 2019 au profit d'EHGOS (705 K€ au 31 décembre 2020),
 - o 2 K€ de dérivé passif pour les BSA 2019 au profit de ZIGI Capital (32 K€ au 31 décembre 2020).

6.12.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 782 K€ par rapport au 31 décembre 2020, pour s'établir à 2.970 K€, notamment en raison de la variation de périmètre et l'intégration des Forges de Tarbes avec une dette fournisseurs de 438 K€ au 31 décembre 2021.

6.12.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Les dettes fiscales et sociales sont en forte baisse de 2.190 K€ par rapport au 31 décembre 2020 pour s'établir à 4 911 K€. Cette baisse s'explique notamment par le reclassement à plus d'un an de plus de 700 K€ de dettes sociales, mais aussi par le règlement d'un montant important de créances et dettes entres sociétés du groupe ayant entraîné le solde des dettes et créances de TVA liées.

6.12.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en baisse (variation de 6 202 K€) et passent de 13 587 K € au 31 décembre 2020 à 7.385 K€ au 31 décembre 2021. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 12.946 K€ au 31 décembre 2020 à 6.732 K€ au 31 décembre 2020 ;
- Une diminution de 40 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 446 K€ contre 486 K€ au 31 décembre 2020.

6.12.5 Procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement des sociétés du Groupe.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Créances Crédit Agricole Aquitaine (CRCAMPG) :
 - o Affectation du compte DAT à hauteur de 1 200 000 € au remboursement partiel de la créance,
 - o Paiement d'une somme de 300 000 € pour solde de tout compte dans les 3 mois du jugement arrêtant le plan de continuation,
 - o Abandon par le Crédit Agricole Aquitaine du solde de sa créance,
 - o Mainlevée de toutes les hypothèques affectées à la garantie de la créance.
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation au 31 décembre 2021.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	487	487	0
Créances inférieures à 500 €	9	9	0
Créanciers / CRCAMPG	3 860	300	0
Créanciers / option 1	1 988	298	0
Créanciers / option 2	5 617	424	5 193
TOTAL	11 961	1 518	5 193
Créances contestées	2 109	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes*	60 279	-	-

*les créances intragroupes ne figurent pas en consolidation puisqu'éliminées, hormis la contrepartie de TVA déductible non éliminée qui figure au poste « créances fiscales à plus d'un an ».

Par ailleurs, les dettes (hors dettes financières) comprises dans le plan de redressement et le plan d'étalement des dettes COVID figurent aux rubriques suivantes du passif et leur apurement est prévu selon l'échéancier ci-dessous :

	31/12/2021	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Dettes fiscales - part à plus d'un an	4 257	225	297	197	3 538
Autres dettes - part à plus d'un an	4 003	1 185	502	525	1 791
Total	8 260	1 410	799	721	5 329

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Actifs d'impôts différés	395	0	395
Passifs d'impôts différés	-1 884	0	-1 884
Total impôts différés	-1 488	0	-1 488
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dettes d'impôts courants	-43	0	-43
Total impôts courants	-43	0	-43

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il avait été décidé ne pas comptabiliser les impôts différés. Les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2021 sont exclusivement composés des impôts différés de la société Forges de Tarbes entrée dans le périmètre de consolidation en 2021. Des impôts différés actifs ont été comptabilisés compte tenu des perspectives d'activité d'une part et du montant de l'impôt différé passif d'autre part.

	31/12/2020	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	31/12/2021
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:					
- Instruments financiers	0	0	0	0	0
- Immobilisations	0	69	-1 952	0	-1 884
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	0	2	25	-2	25
- sur CVAE	0	0	0	0	0
- déficit fiscaux	0	271	97	0	368
- autres différences temporelles	0	0	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	0	2	0	0	2
Total	0	344	-1 830	-2	-1 489

Le montant de l'impôt différé passif est constitué exclusivement de l'effet impôt différé de la réévaluation des immobilisations du site de Tarbes consécutivement à son rachat. Les impôts différés actifs sont liés d'une part à l'activation du déficit fiscal et d'autre part à l'actif d'impôt en lien avec la provision indemnité départ à la retraite.

6.13.2 Echéances des impôts différés

	31/12/2021	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	0	0	0
- Immobilisations	-1 884	-164	-1 720
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	25	0	25
- sur CVAE	0	0	0
- déficit fiscaux	368	368	0
- autres différences temporelles	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	2	0	2
Total	-1 489	204	-1 693

6.13.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 84.935 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

	au 31/12/21	au 31/12/20
Entité	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
Europlasma	46 972	20 383
Inertam	8 909	8 896
CHO Power	13 633	13 148
CHOPEX	5 513	6 217
CHO Morcenx	8 546	13 381
Financière GEE	482	537,8352
Autres entités	827	631,6768
Total	84 882	63 195

6.14 Capitaux propres

6.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Europlasma est composé de 70 324 154 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Nombre d'actions ordinaires	70 324 154	10 449 231	59 874 923
Nombre d'actions de préférences			
Total	70 324 154	10 449 231	59 874 923

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Nombre d'action moyen	29 982 557	1 281 907 087	-1 251 924 530

Le nombre d'action moyen en 2020 avait été calculé sans retraiter le regroupement d'actions intervenu sur l'exercice 2020.

Les mouvements intervenus sur le capital social en nombre d'actions sont les suivants :

	31/12/2020	émission	regroupement	31/12/2021
Nombre d'actions ordinaires - nominal 2€	10 449 231	59 874 923		70 324 154
<i>dont Attribution gratuite d'actions</i>		1		
<i>dont exercice BSAR</i>		125		
<i>dont conversion obligations</i>		59874797		

6.14.2 Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

Depuis le 5 février 2019, la société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

6.14.3 Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2021

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Nombre d'actions à la clôture	70 324 154	10 449 231	59 874 923
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	28 684 353	7 303 657	21 380 696
- Actions gratuites en cours d'acquisition	338 587	286 140	52 447
- BSAR C	0	18 946	-18 946
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9			0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14			0
- OCA BSA ZIGI Capital	20 000	20 000	0
- BSA EHGOS FUND	428 571	428 571	0
- OCA EHGOS FUND			0
- OCA GLOBAL TECH		6 500 000	-6 500 000
- OCA T13		50 000	-50 000
- BSA GFCO	5 000 000		5 000 000
- OCA GFCO	22 897 195		22 897 195
Nombre d'actions dilué à la clôture	99 008 507	17 752 888	81 255 619
Taux de dilution	40,8%	69,9%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2021

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Nombre d'action moyen	29 982 557	1 281 907 087	-1 251 924 530
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	28 684 353	7 303 657	21 380 696
- Actions gratuites en cours d'acquisition	338 587	286 140	52 447
- BSAR C	0	18 946	-18 946
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	0	0	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	0	0	0
- OCA BSA ZIGI Capital	20 000	20 000	0
- BSA EHGOS FUND	428 571	428 571	0
- OCA EHGOS FUND	0	0	0
- OCA GLOBAL TECH	0	6 500 000	-6 500 000
- OCA T13	0	50 000	-50 000
- BSA GFCO	5 000 000	0	5 000 000
- OCA GFCO	22 897 195	0	22 897 195
Nombre moyen d'action dilué	58 666 910	1 289 210 744	-1 230 543 834
Taux de dilution	95,7%	0,6%	

6.14.4 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2021 :

	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2020	Actions créées par le CA au cours de l'année 2021	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2021	Actions perdues au cours de l'année 2021	Actions attribuées au cours de l'année 2021	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2021
Plan de fidélité n°4 - après regroupement	3	-1	-2	0	0	0
Plan 2020-2023	286 137		-2 637	-48 000	103 087	338 587
	286 140	-1	-2 639	-48 000	103 087	338 587

Les montants comptabilisés au titre des attributions gratuites d'actions au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2020	En charge en 2021	En capitaux propres au 31/12/2021
En résultat et report à nouveau	-3 125	-399	-3 524
En réserves	3 125	399	3 524

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

103 087 nouvelles actions ont été attribuée en 2021.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2021 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 1,10 euros.

Concernant la Présidence et la Direction Générale, il a été attribué gratuitement 38 587 actions au titre de l'exercice 2021.

6.14.5 Intérêts minoritaires

	31/12/2020	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2021
CHO Locmine	-88	0	-1	0	0	-88
CHO Morcenx	0	0	0	0	0	0
CHO Power	0	0	0	0	0	0
CHOPEX	0	0	0	0	0	0
CHO Tiper	-807	0	0	0	0	-807
FIG	20	0	-1	0	0	19
SCI G	0	0	0	0	0	0
Total	-875	0	-2	0	0	-877

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

▪ Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2021, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats.

Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

▪ Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

▪ Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2021	<i>Dont Forges de Tarbes nouveau</i>	2020	Variation
Production vendue de biens	887	886	10	877
Production vendue de services	8 917	0	3 785	5 132
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Total	9 804	886	3 795	6 009

	2021	<i>Dont Forges de Tarbes nouveau</i>	2020	Variation
Europe	9 804	886	3 682	6 122
Amérique	0		0	0
Asie	0		113	-113
Afrique	0		0	0
Océanie	0		0	0
Total	9 804	886	3 795	6 009

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 s'établit à 9 804 K€ contre 3 795 K€ en 2020. Cette progression de 6 009 K€ (158%) est attribuable principalement au secteur traitement de l'amiante (+4 677 K€).

7.2 Autres produits d'exploitation

▪ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Production immobilisée	1 433	8	2 790	-1 357
Production stockée	317	836	-2	320
Subventions d'exploitation	47	4	135	-88
Autres produits	10	0	20	-10
Transferts de charges d'exploitation	211	1	177	34
Total	2 017	849	3 120	-1 102

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 1 433 K€ (2 790 K€ en 2020), principalement les travaux de réfection du four de traitement d'amiante ;
- De la production stockée ;
- Des subventions d'investissement accordées et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche ;
- De transferts de charge pour 211 K€, comprenant notamment les remboursements d'indemnités journalières.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 650	-1 009	-463	-1 188
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-101	-85	-32	-69
Variation stocks de marchandises	0	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0	0
Autres achats	-4 416	-268	-4 472	57
Achats de marchandises	0	0	0	0
Total	-6 167	-1 362	-4 966	-1 200

Les achats consommés sont en hausse en lien avec la variation de périmètre liées au site de Tarbes.

▪ Charges externes

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Locations et charges locatives	-274	15	-101	-173
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 781	-38	-1 723	-58
Autres charges externes	-3 621	-399	-1 887	-1 733
Total	-5 676	-422	-3 711	-1 964

Les charges externes sont en progression, en lien avec la hausse d'activité, mais aussi en relation avec les opérations liées au financement et aux évolutions du groupe.

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Cadres	41	3	44	-3
Agents de maîtrise et techniciens	47	9	33	14
Employés	38	12	18	20
Ouvriers	0	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.				
Total	126	24	95	32

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Rémunérations du personnel	-6 032	-370	-5 240	-792
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 280	-143	-2 216	-64
Autres charges de personnel	-550	-9	-217	-334
Participation des salariés	0	0	0	0
Total	-8 863	-521	-7 674	-1 189

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés) et par une charge liée aux actions gratuites de 399 K€ contre 3 K€ en 2020.

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2021	Dont Forges de Tarbes nouveau	2020	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-2 459	-348	-857	-1 602
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-29	0	-24	-5
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	203	-480	-156	359
Dotations nettes aux engagements de retraite	-148	-8	-132	-16
Dotations nettes aux charges à répartir	0	0	0	0
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	125	100	-265	390
Total	-2 308	-736	-1 434	-875

L'évolution des dotations s'explique principalement par une forte progression de la dotation nette chez Inertam de 1.914 K€ en lien avec la progression de l'activité, le calcul de l'amortissement se faisant en fonction de l'utilisation des équipements.

7.6 Impôt et taxes

	2021	2020	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-13	-1	-13
Autres impôts et taxes	-283	-268	-15
Total	-296	-268	-28

Les impôts et taxes, comme en 2020, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2021	2020	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	1	-365	366
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	21	21	0
Autres charges non courantes	-465	-165	-300
Autres produits non courants	5 581	17 364	-11 783
Dépréciations et provisions	0	-973	973
Total	5 138	15 882	-10 744

Le résultat opérationnel non courant en 2020 était composé principalement des produits liés aux abandons de créances et aux forclusions de dettes dans le cadre du plan de redressement judiciaire. Il incluait notamment 16 240 K€ d'abandons de dette de CHO Morcenx envers Gottex.

En 2021, on retrouve principalement la comptabilisation du Badwill lié à l'acquisition du site de Tarbes pour un montant de 5.491 K€ comme expliqué en note 5.2

7.8 Résultat financier

▪ Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

▪ Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

▪ Tableau comparatif du résultat financier

	2021	2020	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2	13	-11
Coût de l'endettement financier brut	-6 274	-14 906	8 631
Coût de l'endettement financier net	-6 273	-14 893	8 620
Perte et gains de change	69	2	68
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	48	148	-100
Autres charges financières	-621	-793	173
Autres produits financiers	692	304	388
Résultat financier	-6 084	-15 233	9 149

Le résultat financier est une perte de 6 084 K€. Ce résultat est impacté par les différents éléments liés aux financements obligataires mis en place en 2020 et 2021, et reproduits ci-dessous :

K€	2021	2020
Charge d'évaluation à la juste valeur (inc décote)	-6 088	-14 929
Charge financière liées aux obligations en dette	-647	-53
Produit d'évaluation à la juste valeur	689	304
Produit / Charge net de financement	-6 046	-14 678

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

▪ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2021	2020	Variation
Impôts différés	344	0	0
Impôt exigible	-45	0	0
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	299	0	0

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices. Le détail de l'impôt différé est présenté en note 6.13

▪ Preuve d'impôts

	2021	2020
Résultat net (100%)	-12 675	-10 639
Charge d'impôt	299	0
Résultat net taxable	-12 974	-10 639
Taux d'impôt normal	26,50%	28,00%
écart sur différence de taux	-22	-16
Charge d'impôt théorique (A)	3 416	2 979
Différences temporaires	1 996	609
Diff permanente CVAE	-46	-2
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	25 264	1 988
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	27 214	2 595
Incidence des écritures de conso. (C)	-104	230
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	82	3 805
Crédit d'impôt et autres imputations	0	-50
Déficits créés sur l'exercice	-30 582	-9 687
Activation de reports déficitaires	271	0
Limitation des impôts différés	0	129
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-30 228	-5 803
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	299	0
Charge d'impôt réelle comptabilisée	299	0

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	613	613
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	1 412	2161
Total	2 025	2 774

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- De la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o De tout dommage encouru,
 - o De toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o De toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui courrait jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 613 K€ dont le versement était prévu en 2018 et qui a été reporté en 2023 en raison du prolongement de la garantie de passif.

- De diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines à Morcenx :
 - o Engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o Engagement de mise en sécurité des sites pour 350 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- D'engagements donnés aux clients pour 62 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2021 aux entités légales Europlasma SA, ECH (filiale Chinoise), SCI G, FIELD et FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013.

- Déchets dangereux (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2021 à l'entité légale Inertam SAS.

- Décarbonation

L'activité décarbonation correspond à une prestation de transformation de déchets d'Activité Economique (DAE) en Combustibles Solides de Récupération (CSR) et à sa valorisation. Ce secteur correspond en 2021 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, Chopex SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS, Les Forges de Tarbes. En 2020, il intégrait aussi l'entité SCI G.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2021	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Décarbonation	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	141	24	3	168
Immobilisations corporelles	2 696	5 813	10 641	19 150
Autres actifs non courants	1 394	3 363	3 002	7 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 228	282	968	2 478
Total Actif	8 930	12 413	18 887	40 230
 Dettes financières	 592	 3 147	 453	 4 192
 CA	 210	 8 076	 1 518	 9 804
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	417	-2 739	-196	-2 518
Résultat opérationnel	-5 616	-3 730	2 907	-6 439
EBITDA	-6 484	-965	-2 599	-10 048
 Résultat net	 -12 060	 -3 976	 3 361	 -12 675
Intérêt minoritaires	1	0	1	2
Résultat part groupe	-12 059	-3 976	3 362	-12 673

31/12/2020	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Décarbonation	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	60	15	8	82
Immobilisations corporelles	877	5 373	1 948	8 199
Autres actifs non courants	313	2 852	2 741	5 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 567	360	232	4 160
Total Actif	6 561	12 166	7 568	26 295
 Dettes financières	 6 753	 564	 341	 7 657
 CA	 334	 3 399	 62	 3 795
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-486	-930	-17	-1 434
Résultat opérationnel	-4 682	-4 817	14 093	4 594
EBITDA*	-4 065	-3 513	14 961	7 383
 Résultat net	 -19 235	 -4 841	 13 437	 -10 639
Intérêt minoritaires	19	0	740	759
Résultat part groupe	-19 216	-4 841	14 177	-9 880

*L'EBITDA 2020 tient compte de 17 034 K€ de produits issus des abandons de créances. Sans ce produit, l'EBITDA serait négatif à hauteur de 9 651 K€.

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence (Field) ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO et Forges de Gerzat non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2021	2020
Ventes	46	0
Achats	0	0
Charges financières	0	11
Produits financiers	30	0
Créances avec parties liées	1 186	407
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

Les créances correspondent principalement aux créances avec les filiales Field Mises en équivalence.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2021	Montants versés en 2020
Jetons de présence	120	39
Autres rémunérations		
Total	120	39

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2021	Montants versés en 2020
Avantages du personnel à court terme	241	209
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	50
Paiement fondé sur les actions	62	0
Total	303	259

Eurolasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2021	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2020
Pwc	72	75	147	91	26	117
Deixis	128	38	166	109	22	131
E&Y	22	0	22	16	0	16
Total	222	113	335	216	47	263

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

- **Poursuite du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11**

En application du contrat d'émission précité, la Société a procédé aux tirages des tranches :

- 19 à 20 d'OCABSA pour un montant nominal total de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 3 janvier 2022 ;
- 21 à 22 d'OCABSA pour un montant nominal total de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 27 janvier 2022 ;
- 23 à 24 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 25 février 2022 ;
- 25 à 26 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 1 avril 2022.

A l'émission de ce rapport 450 OCA ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 90.269.141 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

A la date d'établissement du présent rapport, ni les perspectives de sortie de l'épidémie, ni les éventuelles nouvelles mesures de confinement et de restriction aux libertés de circulation des personnes et des biens ne sont connues.

Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.

13.2 Evénements spécifiques aux filiales

- **Première mondiale en Chine : Succès de l'application plasma pour la valorisation des déchets dangereux d'aluminium**

Le 31 janvier 2022, le Groupe a annoncé le succès de la campagne de tests pour le traitement et la valorisation des scories d'aluminium, menée sur son four pilote équipé d'une torche plasma, développé dans son centre R&D en Chine. Europlasma a ainsi démontré la possibilité de transformer, avec son procédé innovant, des déchets ultimes d'aluminium, dont la toxicité est avérée, en une matière première de haute valeur et inoffensive.

Les tests réalisés en partenariat avec l'Université Hangzhou Dianzi ont permis de prouver, à l'échelle préindustrielle, la pertinence de ce nouveau procédé permettant de supprimer les éléments dangereux (nitrures, composés chlorés et fluorés) desdits déchets pour en récupérer une alumine d'une pureté supérieure à 70%. En d'autres termes, ce matériau issu du recyclage des crasses d'aluminium, pourra être utilisé en substitution totale ou partielle de matières premières vierges, notamment dans des matériaux réfractaires ou comme additif dans de nombreuses applications.

Parfait exemple de cycle court, ce nouveau procédé permettra ainsi à la fois d'éliminer un déchet présent en grande quantité dans l'industrie du recyclage de l'aluminium, et potentiellement dangereux dès lors qu'il est mis en présence d'eau, et de réduire l'extraction de matières premières et la création de co-produits indésirables (boues rouges...).

Cette étape majeure s'inscrit dans la continuité des développements récents d'Europlasma en Chine ouvrant la voie à une première commande d'une usine de traitement des déchets d'aluminium dans le cadre de la LOI signée avec un métallurgiste la province de Jiangxi (communiqué du 16/07/2021). La capacité de cette unité de traitement de 30 000 tonnes de déchets d'aluminium par an pourra, par la suite, être rapidement portée à 150 000, puis 300 000 tonnes, après optimisation du procédé. Europlasma interviendra en qualité de fournisseur de technologie, maître d'oeuvre de la construction du cœur du procédé, et pourra éventuellement prendre part à l'exploitation de l'unité. Les sources de revenus seront ainsi maximisées : d'un côté la vente des solutions plasma et de l'autre la vente des produits d'alumine recyclée issus du traitement et la collecte de la redevance liée à l'élimination d'un déchet dangereux.

Le marché chinois est considérable et les marques d'intérêts sont nombreuses. Chaque année il y est produit jusqu'à 2 millions de tonnes de scories d'aluminium qui n'ont, jusqu'à maintenant, aucune solution de recyclage, sans compter les quantités héritées du passé (estimées à plusieurs dizaines de millions de tonnes) stockées à l'abri du ruissellement. Ce procédé novateur pourra désormais assurer leur inertage et leur réutilisation dans l'industrie.

- **Lancement du projet des Forges de Gerzat : La seule usine 4.0 de production de corps creux d'aluminium recyclé d'Europe Continentale**

Europlasma a annoncé en date du 7 janvier 2022 le projet de construction d'une usine dernière génération, unique en Europe, pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium, dont une partie recyclée grâce au nouveau procédé développé par Europlasma Environmental Technologies en Chine.

Cette unité de production sera installée à Cébazat (63), accompagnée d'un centre de R&D spécialisé dans la conception de nouveaux produits toujours plus légers et sécurisés afin de faciliter la logistique des gaziers et de réduire l'empreinte carbone de transport de gaz. Ce projet d'un investissement total de 100 M€ est soutenu par l'Etat français, la région Auvergne-Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole et s'inscrit dans le cadre du déploiement de la seconde phase du plan stratégique d'Europlasma.

- **Acquisition de l'activité de SATMA PPC (production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium)**

Par jugement en date du 25 mars 2022, le Tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de cession du fonds de commerce et des actifs de la société SATMA PPC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 2 ZA la Chandelière 38570 Goncelin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 503 053 241 (ci-après « SATMA PPC ») au profit de la société EUROPLASMA, avec faculté de se substituer, en tout ou partie, une filiale créée ou à créer contrôlée à 100% par EUROPLASMA.

La reprise de l'activité de SATMA PPC sera portée par la société *ad hoc* SATMA INDUSTRIES, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2022 au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 912 339 173 et détenue à 100% par Europlasma.

SATMA PPC est un fabricant d'anodes en aluminium pour condensateurs électrolytiques.

L'offre de reprise comprend le maintien de la production sur le site actuel à Goncelin (38), la conservation de l'intégralité des emplois, ainsi qu'un ambitieux plan d'investissements visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité.

Cette reprise vise la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

- **Combustibles Solides de Récupération (CSR)**

En date du 6 janvier 2022, Europlasma a annoncé la signature d'un avenant au contrat signé en mars 2021 par sa filiale Chopex. Ce dernier visait la réception de DAE et leur transformation en CSR sur le site de Morcenx.

En effet, dans le cadre de la réorientation du site de CHO Morcenx, au moyen notamment du développement d'une activité de préparation de CSR, Europlasma avait signé un premier contrat d'ampleur qui portait sur le traitement de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets sur 5 ans pour un chiffre d'affaires minimum estimé à 4,5 M€.

L'avenant au contrat initial double quasiment la production annuelle de CSR pour atteindre un minimum de 9 M€ sur 5 ans. Europlasma et son partenaire ont en outre convenu d'une hausse du prix de la tonne produite compte tenu notamment de la hausse du prix de l'énergie.

- **Traitement de déchets amiantés : Anticipation de la phase de maintenance programmée**

La flambée récente du prix de l'énergie impacte sensiblement le coût de traitement à la tonne dont la tarification des déchets historiques ne tient pas compte. Ainsi, afin de profiter des meilleurs tarifs en matière d'énergie, INERTAM a anticipé les arrêts de maintenance programmée et d'amélioration continue du procédé. Toutes choses égales par ailleurs, ce changement d'agenda permet une économie de 700 K€ en concentrant l'activité en dehors de la période hivernale. Les objectifs 2022 d'INERTAM de traiter 5 100 tonnes demeurent inchangés.

- **Conflit russo-ukrainien**

L'évolution défavorable du conflit russo-ukrainien à partir du mois de février 2022 est susceptible de revêtir le caractère d'un événement important au sens de l'article L. 232-1 du Code de commerce. A la date d'établissement du présent rapport, les perspectives de sortie du conflit ne sont pas connues. Ainsi, l'impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.



Société Anonyme au capital de 366 986 254 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

